

n°23_DTP_03

CONSEIL REGIONAL
13, 14 et 15 DECEMBRE 2023
DELIBERATION

FEUILLE DE ROUTE NAUTISME
2024-2030

Cap sur une filière nautique coordonnée, écologique et sociale

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 novembre 2023, s'est réuni le 15 décembre 2023 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Gladys GRELAUD (sauf de 11h40 à 12h50), Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (sauf de 9h30 à 11h), Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Guillaume ROBIC, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER), Madame Aziliz GOUEZ (pouvoir donné à Madame Valérie TABART), Madame Gladys GRELAUD (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER à partir de 11h40 et jusqu'à 12h50), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental en date des 4 et 5 décembre 2023 ;

Vu les échanges en commission Climat, transitions et biodiversité en date du 7 décembre 2023 et en commission Economie en date du 8 décembre 2023 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu les amendements n°43 réécrit et n°44 réécrit adoptés en séance ;

Et après avoir délibéré, à 11h20 ;

DÉCIDE

Les groupes Ecologistes, Breizh a-gleiz, Les Ecologistes de Bretagne et Hissons haut la Bretagne s'abstiennent.

- **D'APPROUVER la feuille de route Nautisme 2024 - 2030 telle qu'annexée.**

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Feuille de route nautisme

2024-2030

Cap sur une filière nautique
coordonnée, écologique et
sociale



Table des matières

Préambule.....	3
Une mobilisation collective en appui au projet régional.....	4
Une feuille de route en appui à la politique régionale mer et littoral.....	5
Objet	5
Méthodologie et pilotage	5
Evaluation.....	6
Contexte et enjeux de la filière nautique	7
La filière nautique en Bretagne.....	7
Elements clé par sous-secteur.....	7
Le sous-secteur de l'industrie, commerces et services nautiques	7
Le sous-secteur de la plaisance.....	9
Le sous-secteur des activités nautiques.....	12
Le sous-secteur de l'évènementiel nautique	14
Enjeux transversaux d'une filière atomisée	16
Orientations stratégiques pour la période 2024-2030 en faveur de la filière nautique	17
Annexe 1 : projet 2022-2024 de l'association des Ports de Plaisance de Bretagne (extrait de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Bretagne)	23
Annexe 2 : projet 2022-2024 de l'association Nautisme en Bretagne (extrait de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Bretagne).....	24
<u>Annexe 3 : articulation de la Feuille de route régionale avec les autres documents ou approches stratégiques relatifs au nautisme.</u>	26

Préambule

Le Conseil régional de Bretagne a la forte conviction que le présent et l'avenir de la Bretagne sont et seront liés à la mer, tout comme l'a été son histoire. Parmi les usages de la mer, la dimension nautique - qui se distingue du « maritime » de par son lien aux activités sportives, de loisirs - est un secteur de 1ère importance en Bretagne. Le nautisme est aussi une réalité vivante au cœur de la Bretagne « des terres », sur les voies et plans d'eau, espaces sur lesquels la Région Bretagne intervient en tant que propriétaire et gestionnaire des canaux.

En complément des secteurs liés à la défense, à la construction et la réparation navale, à l'halieutique, aux énergies marines renouvelables, à la recherche et au développement des sciences et technologies de la mer, le nautisme est une réelle « filière socio-économique », écosystème d'acteurs et d'activités porteur de sens pour notre territoire.

Or cet écosystème possède des enjeux forts et spécifiques de développement, et ce dans ses quatre composantes : les industries, le commerce et les services ; les activités nautiques et de plaisance ; les ports de plaisance et accès à la mer ; l'évènementiel nautique (fêtes maritimes, compétitions, course au large).

Les liens consubstantiels du nautisme avec l'économie, la culture, le patrimoine, le tourisme, l'attractivité, l'emploi, le sport, l'aménagement du territoire, la formation, le développement économique, illustrent sa valeur stratégique pour la Bretagne.

De très nombreuses politiques et dispositifs publics régionaux sont d'ores-et-déjà mis en œuvre de façon pro-active et souvent volontariste afin de stimuler, conforter ou développer cette filière (formation professionnelle, communication, aménagement du territoire, économie, sport, tourisme...).

Toutefois, la multiplicité des cadres d'intervention et l'hétérogénéité des approches sectorielles ne favorisent pas leur visibilité régionale et ne facilitent ni leur coordination, ni peut-être leur efficience.

C'est l'objet de cette feuille de route que de proposer aux acteurs du secteur de se fédérer autour d'une conception commune de la mer et de son usage en termes de loisirs et de sports nautiques. Ce regard convergent proposé aux protagonistes des différents pans de la filière, s'appuie sur la connaissance, les échanges et les retours d'expérience des différentes stratégies et politiques sectorielles (liens conventionnels, assises, et rencontres en tous genres ...). Elle s'appuie aussi sur les travaux du CESER. La valeur ajoutée de cette feuille de route réside dans la transversalité ciblée et opérationnelle de l'action de 11 politiques publiques régionales. Cette approche inclue bien évidemment l'action des opérateurs régionaux pour y contribuer (Tourisme Bretagne, Bretagne Développement Innovation) ou encore les partenaires régionaux (Chambres consulaires, Technopôles, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Nautisme en Bretagne, Association des ports de plaisance de Bretagne) et, au –delà, l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs de Bretagne.

Car - comme le rappelle la politique régionale mer et littoral - la mer est un élément de différenciation majeur pour la Bretagne et un axe essentiel de son rayonnement et de son attractivité économique.

Pour exprimer son potentiel d'excellence, cette filière doit mieux se coordonner en faveur d'un objectif commun. Ce cap partagé doit bien évidemment être en phase avec les urgences écologiques et sociales de la Bretagne, mais aussi diffuser un message fort à l'attention des bretonnes et des bretons sur la place de la mer dans le destin de la Bretagne. Le nautisme est un levier, une opportunité de transformation, d'accélération des transitions à opérer ; une solution pour développer notre région, travailler, éduquer, ressentir, partager...

C'est pourquoi, cette feuille de route ne se veut pas uniquement le regard propre que la collectivité porte sur ses 11 politiques en lien avec le nautisme mais l'expression d'un cap pour l'ensemble des acteurs de la filière. Elle vise à mettre en exergue une nouvelle politique publique nautique, partager une ambition commune et aussi réinventer quotidiennement une part vivante de l'identité bretonne.

Concrètement, il s'agit de viser « mettre encore plus de bretons – ou des amoureux de la Bretagne – sur l'eau », de permettre aux entreprises de mener à bien leurs projets grâce à une main d'œuvre qualifiée, de permettre l'éclosion ou la mise en œuvre de projets, de partager l'ambition régionale de proposer à

chaque enfant de Bretagne une expérience nautique durant sa scolarité, d'inventer des solutions technologiques ou sociales qui permettent de penser et d'incarner le rapport de la Bretagne à la mer au XXI^e siècle.

En conséquence, la feuille de route « nautisme » entend être opérationnelle, pragmatique. Un plan d'actions dédié lui est adjoint. Celui-ci articule des actions parfois pré-existantes et qui méritent d'être valorisées afin de poursuivre leur dynamique et d'autres à créer. La valeur-ajoutée recherchée vise à optimiser l'impact économique de celle-ci en améliorant la coordination afférente et en la rendant, plus « écologique » et plus « sociale ». **Plus écologique**, car l'adaptation au réchauffement climatique, la réduction des gaz à effet de serre doivent rester au cœur des préoccupations, **plus sociale**, car notre politique publique régionale entend participer à l'amélioration de la situation des personnes et territoires les plus fragiles, dont les quartiers prioritaires de la ville (QPV) via la promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la lutte contre la précarité et la prise en compte des aspirations des jeunes bretonnes. Pour répondre aux défis précités, il convient d'avoir une filière **mieux coordonnée** car agir sur le nautisme, c'est agir sur les liens entre des producteurs de biens, des pourvoyeurs de services, des gestionnaires d'infrastructures et équipements nautiques.

Une mobilisation collective en appui au projet régional

5000 km de côtes (plages, falaises, dunes, Rias, Abers), 1^{re} façade littorale de France métropolitaine, 30 000 km de rivières et cours d'eau (dont 675 km de voies d'eau navigables), autant d'éléments qui rappellent que l'eau et les activités qui s'y déplient sont présentes dans le paysage breton. Du soutien aux classes de mer à la course au large, en passant par l'aménagement des infrastructures portuaires ou les aides aux entreprises nautiques et aux stagiaires en formation, les modalités d'action de la Région en matière de nautisme sont plurielles, hétérogènes et variées. Si elles visent toutes à satisfaire de nombreux objectifs propres à une action publique vertueuse, force est de constater qu'elles s'adressent à de multiples cibles, sous différentes formes et en utilisant différentes approches et considérations.

Or, l'action régionale en faveur d'une branche de la filière (le soutien à l'innovation dans les entreprises de construction de bateaux par exemple) a immédiatement des répercussions sur d'autres (les organismes de formation, les centres nautiques ou les ports de plaisance). De plus, le nautisme possède une place symbolique forte dans le paysage politique et l'identité des bretonnes et des bretons. Sa capacité d'entraînement d'un territoire, d'une population et de ses acteurs économiques est considérable.

C'est pourquoi, l'ambition de cette feuille de route consiste à affirmer une vision écosystémique du secteur au travers de l'approche « filière nautique » : une vision à 7 ans, déclinée en plans d'actions, révisables tous les deux ans. La feuille de route donne, pour chaque enjeu « de filière » identifié, des objectifs à atteindre pour 2030. Un plan d'actions prévisionnel pour la période 2024-2025 vient prioriser les projets stratégiques en faveur de la filière, sur la base d'enjeux communs à au moins deux des quatre sous-secteurs. Enfin, les plans d'actions de plusieurs partenaires régionaux en matière de nautisme viennent compléter la palette des interventions de la Région Bretagne.

Les projets retenus pour la période 2024-2030 ont aussi été sélectionnés au regard de leur contribution au projet politique de la Région Bretagne, dans ses trois ambitions :

- Bien vivre dans une Bretagne en bonne santé : en agissant en faveur de la filière nautique par l'amélioration des liens, des flux d'échange, des passerelles en matière de compétences entre ses sous-secteurs, cette filière devient plus résiliente.
- Plus d'emplois, moins de carbone : en favorisant des emplois en lien avec la mer, les voies navigables, les plans d'eau, qui sont de fait peu délocalisables, et en faisant de la filière une source de solution de transition énergétique pour d'autres filières.

- Plus de Bretagne : en améliorant la notoriété de la Bretagne à l'international par une filière porteuse de sens et de solutions de transition écologique et sociale, en utilisant son identité nautique comme facteur de différenciation et fédération des acteurs.

Une feuille de route en appui à la politique régionale mer et littoral

Cette feuille de route s'inscrit principalement dans la politique régionale mer et littoral définie pour la période 2024-2028. En lien avec la SRTES, il est affirmé la volonté d'impulser une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrices d'emplois de qualité, non délocalisables et au service de la transition écologique de la Bretagne. La filière nautique bretonne peut être l'une de ces filières d'excellence : ses emplois, fortement liés aux savoirs faire de ses entreprises et à l'ingénierie de formation de ses organismes de formation sont qualitatifs. Par ailleurs, les innovations technologiques, d'usage, de service, de partenariat public-privé peuvent être le socle d'une transition à la fois écologique et sociale car tournée également vers les populations défavorisées.

Le poids important de la filière nautique dans l'économie de la mer en Bretagne et les tensions exercées sur cette filière (comme sur d'autres) suite aux différentes crises sanitaires, énergétiques et géopolitiques, font penser qu'il faut apporter une attention particulière à cette filière.

Objet

La feuille de route nautisme vise trois objectifs principaux :

- **Construire** une ambition commune aux 11 politiques régionales en matière de filière nautique : formation, orientation professionnelle, aménagement du territoire, développement économique, environnement, politique maritime, sport, tourisme, communication, canaux, développement portuaire et compatible avec les politiques régionales transversales (égalité des droits entre les femmes et les hommes, jeunesse, lutte contre la précarité).
- **Rappeler** les enjeux de la filière pour la période 2024 – 2030 et les orientations en matière de politique publique régionale pour y répondre. En cohérence avec ces enjeux et ces orientations, l'objectif sous-jacent est de définir un plan d'actions pour la période 2024-2025, assorti d'objectifs concrets, opérationnels, chiffrés. Un autre plan d'actions sera établi fin 2025 pour la période 2026-2027.
- **Fixer** un cap pour l'évolution de la filière nautique en Bretagne, en cohérence avec la politique régionale mer et littoral. Au-delà des actions qui relèvent de ses compétences, la Région souhaite entraîner les collectivités, les fédérations d'entreprises, les chambres consulaires et enfin, plus de 2000 acteurs économiques bretons dans une même direction.

Méthodologie et pilotage

Préalablement à l'élaboration de la feuille de route, un travail interne à la Région Bretagne sur la connaissance des 11 politiques et l'action de 4 partenaires régionaux en matière de filière nautique a été réalisé au cours de l'année 2022. Ces 4 partenaires régionaux sont : Bretagne Développement Innovation, Tourisme Bretagne, l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne et Nautisme en Bretagne.

En parallèle, une consultation du réseau des référent.e.s nautiques des EPCI et Destinations Touristiques bretonnes a eu lieu en fin d'année 2022.

Ces travaux ont servi de base à la feuille de route, élaborée au cours de l'année 2023, au sein du groupe de travail « Mission Nautisme » :

- **de février à mai** : réunions bilatérales des principales directions de la Région Bretagne impliquées dans le soutien à la filière nautique et des élu.e.s référent.e.s visant à partager les grands enjeux de la filière.
- **de juin à août** : préparation d'un projet de feuille de route soumis aux élu.e.s référent.e.s lors du comité stratégique nautisme du 4 septembre 2023, visant à statuer sur les orientations stratégiques.
- **de septembre à octobre** : collecte des avis des partenaires externes et intégration des derniers éléments dans le document soumis à l'assemblée régionale du 13-14-15 décembre 2023

Le pilotage de la feuille de route se fera à deux niveaux :

- Politique : un pilotage global de l'ensemble des actions sera réalisé par l'élu mandatée sur le nautisme et un pilotage opérationnel se fera par chaque élu.e référent.e, au regard de son propre mandat (ports, mer, environnement..) et de la typologie du projet retenu.
- Technique : un pilotage global de l'ensemble des actions sera réalisé par des moyens humains internes transversaux, dédié à la coordination nautique. Un pilotage à l'échelle du projet, se fera par les moyens humains de chaque Direction ou partenaire identifié comme pilote du projet. Chaque pilote anime des groupes de travail ad-hoc sur les sujets dont il a la charge.

Pour le niveau technique, comme pour le niveau politique, une instance de concertation se réunira a minima une fois par an :

- technique - groupe de travail Mission Nautisme, intégrant des partenaires externes de la Région ;
- politique - comité stratégique nautisme, dont les conclusions d'ajustement des orientations ou projets seront également communiquées aux élu.e.s du Quart Mer.

De nouveaux partenaires régionaux seront certainement à intégrer dans la réflexion coordonnée sur la filière nautique bretonne : la SPL Breizh Plaisance, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, la Chambre Régionale de commerce et d'industrie ou bien le Pôle Mer Bretagne Atlantique ou l'Etat (DRAJES¹ Bretagne – missions sports nautiques).

Par ailleurs, la présente feuille de route est conçue en articulation avec les enjeux et préconisations des diverses stratégies et schémas relatifs au nautisme à différentes échelles. Un listing (annexe 3) précise ces documents et textes à l'opposabilité hétérogène.

Evaluation

L'ensemble des politiques régionales concernées par le sujet nautique ont été analysées pour la formalisation du plan d'actions de la feuille de route et à sa déclinaison bisannuelle opérationnelle. Le suivi des travaux et l'évaluation des résultats seront réalisés annuellement et permettront l'ajustement des programmes d'actions. Chaque pilote d'action fournira les indicateurs dont il est responsable afin de consolider le bilan global de la feuille de route.

¹ Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Contexte et enjeux de la filière nautique

La filière nautique en Bretagne

Une filière est constituée de l'ensemble des activités économiques dédiées à un produit, un service, que ce soit pour leur production, leur transformation, leur distribution ou leur commercialisation. **Dans la filière nautique**, en Bretagne, il y a un produit fini (le support nautique au sens large ou l'offre nautique), des services (d'enseignement de la pratique nautique, de location de bateaux, etc.) et des étapes de production, distribution, commercialisation. **Par extension**, l'ensemble des entreprises, associations, collectivités, organismes de formation, organisateurs d'évènements nautiques etc. impliquées dans ces étapes constituent une **véritable chaîne de valeur** qui comptabilisait, en 2016² :

- 7 440 emplois
- 1,05 Md€ de chiffres d'affaires
- 2 000 acteurs économiques
- 745 M€ de retombées indirectes

A noter que suivant l'édition 2018 des chiffres clés du nautisme publiée par la Fédération des Industries Nautiques (FIN), la Bretagne serait à l'origine de **11,3% du chiffre d'affaires** et de **11,6% des emplois nationaux**, la plaçant en 4ème position des régions françaises dans le domaine.

Elements clé par sous-secteur

Le sous-secteur de l'industrie, commerces et services nautiques

Constats

Les établissements de ce sous-secteur sont des entreprises aux savoir-faire et expertises métiers forts et reconnus, notamment pour leur capacité à faire du sur-mesure, et leur ouverture sur l'international (Multiplast, Pogo Structures, Plastimo, Ouest Composite, Kaïros,...).

L'offre bretonne de supports et d'équipements de navigation s'en trouve très diversifiée. Les constructeurs bretons, comme tous les constructeurs français sont des concepteurs-assembleurs ; dans l'amélioration de la performance environnementale de leurs produits, il subsiste deux aspects essentiels : **la dépendance envers le secteur de la chimie** pour les coques des bateaux et **l'influence du marché de la plaisance - qui est mondial** - et encore demandeur de bateaux à propulsion traditionnelle.

La répartition géographique et la typologie des entreprises de ce secteur sont indiqués sur la carte suivante :

² Retombées économiques du nautisme en Bretagne, 2016, Région Bretagne et Fédération des Industries Nautiques



FIGURE 1 : répartition des entreprises du secteur industrie-commerces-services en Bretagne (source : Etude sur les retombées économiques du nautisme, BDI, 2016)

Le secteur industriel nautique breton est souvent présenté comme un secteur artisanal : il est composé à 85% de très petites entreprises (moins de 10 salariés) contrairement à la région voisine (Pays de la Loire) où le groupe Bénéteau à lui seul comptabilisé 72% des 6100 salariés du sous-secteur des industries, commerces et services nautiques de la région³. Un autre élément à prendre en compte en matière de transition écologique est d'une part l'impact environnemental lié à **l'usage du bateau**, qui est plus important que celui lié à sa production⁴ selon certaines études et d'autre part la **demande sociétale** - du moins en Bretagne – en faveur d'une navigation plus respectueuse de l'environnement et moins bruyante. Ce qui sous-entend plus spécifiquement de privilégier les accompagnements pour des pratiques nautiques décarbonées.

Les enjeux qui traversent ce sous – secteur sont des enjeux :

- **d'innovation** pour développer des produits en lien avec les préoccupations environnementales : écoconstruction, biomatériaux alternatifs au composite⁵, décarbonation (y compris piles à hydrogène), gestion de la fin de vie du produit, gestion des eaux grises et noires.

³ Retombées économiques du nautisme en Pays de la Loire, 2019, Région Pays de la Loire, Solutions&Co et Fédération des Industries Nautiques

⁴ BOATCYCLE - Management, recycling and recovery of wastes of recreational boat scrapping / LIFE08 ENV/E/000158 http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=search.dspPage&n_proj_id=3455#PD

⁵ [RAPPORT le Nautisme de demain, 2021, FIN] Le composite est un mélange de fibre de verre et de résine polyester. L'industrie nautique, même si elle ne représente que 4% du marché français des composites - loin derrière l'automobile, le BTP, les énergies renouvelables, les biens de consommation et l'aéronautique - a largement recours au composite. Or l'enjeu réside dans la fin de vie de celui-ci. Aujourd'hui, le composite représente 67,5% des déchets issus de la déconstruction des navires de plaisance. Alors que les

- **de diversification** des savoirs faire pour adresser d'autres marchés (EMR, aéronautique, transport de marchandises et de passagers).
- **de coordination** avec les autres acteurs de la filière nautique qui doivent être en capacité de fournir les services adjacents à l'utilisation des supports nautiques : stockage, mise à l'eau, entretien, recyclage.
- **de fédération** d'une filière industrielle atomisée.
- **d'amélioration du lien à la recherche publique.**
- **d'amélioration de l'attractivité** des métiers.

Quelques exemples de ce que la Région mène déjà dans ce domaine :

- la Région a soutenu Ocean Skills (La Forêt-Fouesnant) à différentes reprises pour mettre en place sa plateforme d'apprentissage des pratiques nautiques en ligne ainsi que l'Atelier du Marin (Plozévet), pour la fabrication d'un bateau à base de PEHD⁶ et l'entreprise BSB Marine (Port la Forêt) pour la création d'un système anticollision marine pour les bateaux.
- la Région soutient des structures qui fédèrent une partie des acteurs de la filière : la chambre des métiers et de l'artisanat de Bretagne (chantiers navals), le CINav (Campus des Industries Navales), le CMQ Industries de la Mer (création de formation, attractivité des formations et métiers du naval – nautique, recherche), Bretagne pôle naval (attractivité des métiers, salon Pro & Mer), les 7 technopoles bretonnes (accompagnement des entreprises nautiques ayant des projets d'innovation), le Pôle Mer Bretagne Atlantique (accompagnement de l'innovation dans l'économie maritime, cartographie des métiers, mise en synergie entre les acteurs dans le cadre de projets collaboratifs d'envergure) et de nombreux autres organismes de formation de la filière nautique.
- la Région soutient également Bretagne Développement Innovation, l'agence de développement économique, qui œuvre plus particulièrement pour l'animation de l'écosystème de la course au large dans le cadre du programme Eurolarge.
- la Région finance 172 parcours de formation par an permettant à des demandeurs et demandeuses d'emploi de se qualifier sur des métiers relevant du sous-secteur de « l'industrie –commerce-services » (opérateurs composites hautes performances, constructeur aménageurs nautiques bois et composites, mécaniciens réparateurs en marine de plaisance, agent de maintenance en marine de plaisance, charpentier de marine, voilier nautique, sellier nautique, mécanicien nautique, ouvriers matériaux composites nautiques, technico-commercial de l'industrie et des services nautiques).

Le sous-secteur de la plaisance

Constats

La Bretagne compte environ 160 ports de plaisance et plus de 400 zones de mouillages collectifs.

Les gestionnaires des ports de plaisance sont des acteurs économiques à part entière, avec plus de 15 M€ de retombées économiques indirectes (achats et services dont 85% réalisés dans l'économie bretonne).

A noter que la Région Bretagne est propriétaire de 20 ports littoraux à l'échelle de la Bretagne qui comportent, pour certains, des périmètres « plaisance » en plus d'un périmètre commerce, pêche, fret et/ou réparation navale.

autres déchets (métaux, bois, etc.) sont recyclés, 2/3 des déchets issus du composite font l'objet d'une valorisation énergétique sous forme de Combustibles Solides de Récupération et 1/3 est incinéré ou enfoui.

⁶ Le PEHD, polyéthylène haute densité, est un matériau 100% recyclable et résistant aux conditions maritimes

Selon une étude de 2011⁷, la plaisance en Bretagne peut être pensée à l'échelle de **15 bassins de navigation** qui sont des zones côtières accueillantes de manière homogène, limitée à leurs extrémités par un passage dangereux, soit par de longues distances sans abri, soit par un autre bassin de navigation présentant un style différent (vent, mer, courants). Cette grille de lecture semble être pertinente dans la programmation d'investissements, d'actions de développement ou de communication afférentes. Cette répartition par bassin de navigation est visible ci-dessous :

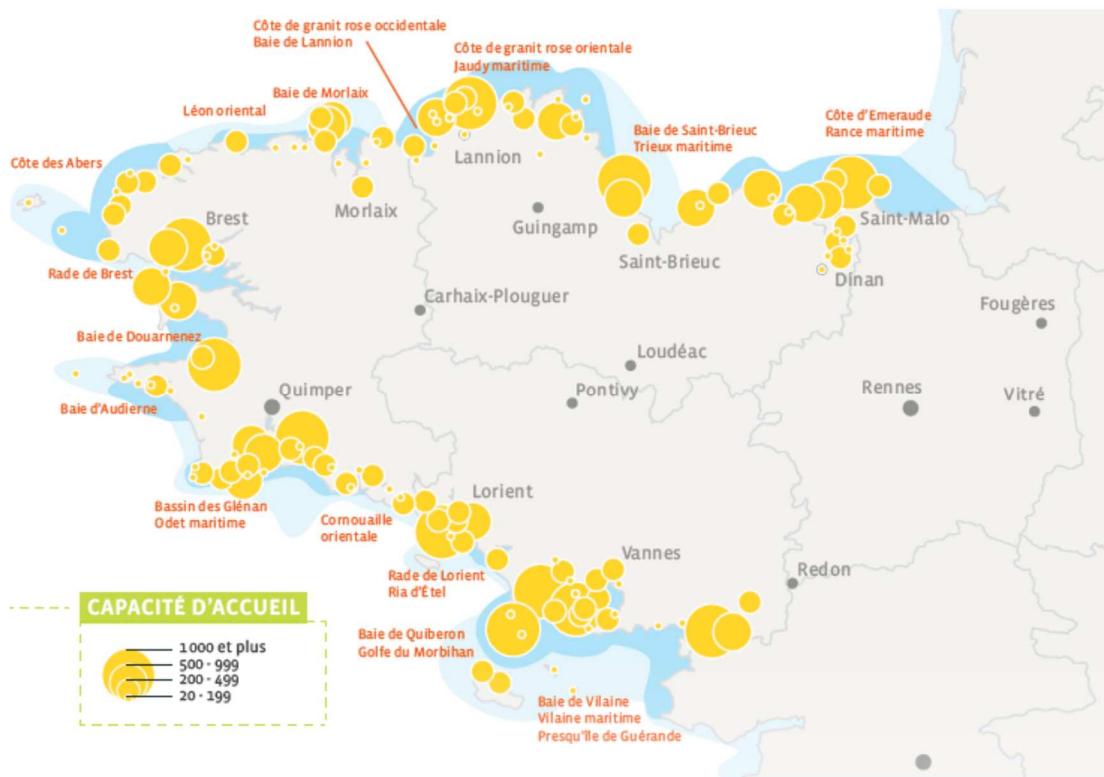


FIGURE 2 : répartition des ports de plaisance et des bassins de navigation en Bretagne (source : Etude sur les retombées économiques du nautisme, BDI, 2016)

La Région est également propriétaire de 17 sites portuaires fluviaux.

Le trafic fluvial est hétérogène entre les différentes portions :

- concentration sur le Canal de Nantes à Brest et le canal d'Ille et Rance au nord de Dinan.
- trafic résiduel sur la partie finistérienne du canal de Nantes à Brest et sur le Blavet
- maintien sur le canal de Nantes à Brest et sur la Vilaine,

⁷ Accueil des navires de plaisance dans la perspective d'une gestion intégrée des zones côtières, E. Sonnic (UMR ESO CNRS 6590 – Université de Rennes 2)/D. Alkan, J.-J. Duhayon et P.-Y. Quentin (CETE de l'Ouest), 2011.

- trafic à consolider sur le canal de l'Ille et Rance au sud de Dinan.



FIGURE 3 : répartition des 17 sites portuaires fluviaux appartenant à la Région Bretagne

L'étude sur les ports de plaisance bretons réalisée en 2018 par le Comité Régional du Tourisme sur 85 ports adhérents à l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne met en évidence les éléments suivants :

- 75% des plaisanciers bretons sont originaires de Bretagne (11% viennent d'ailleurs, en France, 10% du bassin parisien et 4% sont ligériens) ;
- 67% ont plus de 56 ans et sont majoritairement des hommes et propriétaires de leur bateau; l'âge constitue la raison principale pour laquelle ils arrêteront la plaisance, puis vient le nombre de contraintes techniques liées à celui-ci, le coût lié au bateau et le faible nombre d'équipiers disponibles pour les sorties ;
- 66% des plaisanciers bretons font partie des catégories socio-professionnelles supérieures ;
- 51% ont un bateau à voile, contre 49% à moteur ;
- 55% ont un bateau dont les dimensions sont comprises entre 5 et 8 mètres mais la moitié d'entre eux pensent changer pour un bateau plus grand dans les années à venir ;
- 81% des plaisanciers sont intéressés pour que leur port de plaisance d'attache soit engagé dans une démarche environnementale ;
- 30% des plaisanciers sortent avec leur bateau 1 fois par semaine ou plus ; une source nationale indique que la moitié des plaisanciers en France (55%) naviguent entre 15 jours et 60 jours par an ;
- la durée des sorties est relativement courte : 83% des sorties durent de 1 à 3 j.

Enjeux portuaires (communs aux ports de plaisance, commerce et de pêche) :

- **Une gouvernance renouvelée : « la Bretagne, un port plusieurs quais »**
 - o Au niveau régional, une gouvernance guidée par une approche bretonne : « un port ».
 - o Au niveau local, une gouvernance guidée par l'association des acteurs du territoire respectant les spécificités de chaque place portuaire : « plusieurs quais ».
- **Les ports au service de la transition énergétique** : développement de la propulsion à la voile, de l'éolien offshore, des carburants alternatifs, de la propulsion électrique.

- **Les ports facilitateurs et incitatifs des transitions des filières bretonnes au service du développement territorial** : accompagnement des mutations des filières économiques du territoire pour aller vers une économie décarbonée, plus respectueuse de l'environnement et des femmes et hommes.
- **Les ports exemplaires** : ports humanistes, ports propres, ports sobres, port circulaires, ports producteurs d'énergie renouvelable.

Plus spécifiquement, concernant les ports de plaisance, des enjeux spécifiques se rajoutent :

- Maintenir les ports bretons comme des leviers de développement pour la pratique active du nautisme.
- Accompagner le renouvellement des clientèles navigantes.
- Insuffler de nouvelles pratiques plus durables : renouvellement progressive de la flotte (vers plus d'électrique et de bateaux économies), meilleure gestion des ressources, optimisation des réservations (places au port) via le numérique, développement du stockage à sec en fonction des priorités de gestion foncière à l'échelle du port, développement de l'offre de bateaux en partage.
- Démocratiser le fluvial et faire de ce terrain de jeux régional un bassin de découverte du nautisme et de la plaisance pour tous.

Quelques exemples de ce que la Région mène déjà :

- La Région soutient le fonctionnement de l'association des ports de plaisance de Bretagne (cf. Annexe 1 : projet 2022-2024 de l'association des Ports de Plaisance de Bretagne (extrait de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Bretagne). L'association fédère 120 ports de plaisance bretons. Par cette aide à l'association la Région finance (entre autres) : la certification Ports Propres de ports de plaisance, l'émergence d'un diplôme universitaire en formation continue « gestionnaire de port » (Université de Bretagne Sud), la réalisation de portraits de professionnel.le.s des ports (attractivité des métiers), l'organisation de journées techniques sur des sujets environnementaux ou d'inclusion. La Région finance également des études ad-hoc en collaboration avec cette association et la Banque des Territoires, comme l'étude de faisabilité d'une plateforme de réservation des places de port ou l'étude sur l'ingénierie financière des ports de plaisance.
- La Région a soutenu une opération flash de collecte des bateaux hors d'usage pendant l'année 2022 (opération 1000 bateaux) avec l'éco organisme pour une plaisance éco-responsable (APER). Cette opération a permis de collecter 1232 bateaux à l'échelle de la Bretagne dont une majorité provenant des particuliers. En amont de cette opération, la Région réalisait déjà la collecte des bateaux de plaisance en fin de vie de son domaine portuaire et notamment fluvial : plus de 90 bateaux ont ainsi été envoyés dans un centre de démantèlement agréé depuis 2019 sur les canaux de la Région Bretagne.
- La Région finance 14 parcours de formation par an permettant à des demandeurs d'emploi de se qualifier sur le métier d'agent de port.

Le sous-secteur des activités nautiques

Constats

Ce sous-secteur compte plus de 700 prestataires nautiques, repartis pour la grande partie sur le littoral mais aussi le long des voies navigables et sur des plans d'eau. Leurs statuts sont majoritairement sous un statut privé-commercial mais suivis de près du statut privé-associatif.

On évalue à 1,4 million le nombre de touristes pratiquant une activité nautique (libre et/ou encadrée) sur les 13 millions de touristes présents chaque année dans la région. La progression de ce secteur est importante avec plus de 30 % en 10 ans du nombre de clients grâce notamment à la captation d'une clientèle touristique pour une pratique courte, de loisirs mais à forte valeur ajoutée. Les prestataires nautiques sont majoritairement présents sur le littoral mais les cours d'eau, les canaux et les plans d'eau bretons de l'hinterland sont également animés par ces pratiques nautiques légères, comme indiqué sur la carte suivante :



FIGURE 4 : répartition des prestataires d'activités nautiques, hors loueurs, en Bretagne (source : Etude sur les retombées économiques du nautisme, BDI, 2016)

L'augmentation de la clientèle touristique a été rendue possible grâce à une diversification de l'offre : ainsi, c'est une palette de 37 activités nautiques différentes avec des durées et formats adaptées à chaque âge et niveau technique qui est proposée en Bretagne : de la location de canoë kayak au coast steering, en passant par la balade en voilier traditionnel, le cycle des 6 séances d'apprentissage de la natation en primaire, la classe de mer ou le stage de perfectionnement « chef(fe) de bord » sur un bateau à voile.

A ce titre, le modèle économique des centres nautiques bretons permet grâce au tourisme de maintenir les structures nautiques ouvertes pour la pratique scolaire et sportive (peu rémunératrices) et donc de pérenniser les emplois à l'année.

A ce jour, 5 enjeux apparaissent prioritaires pour le sous-secteur des activités nautiques :

- **Accompagner la montée en compétence** des prestataires nautiques
 - o Pour des offres centrées sur l'usager-ère, plus inspirée de l'identité des territoires et qui prennent mieux en compte les transitions,

- Pour renforcer les modèles socio-économiques dégageant des marges qui confortent les ouvertures à l'année au bénéfice des Breton.nes.
- **Améliorer l'attractivité et la mixité des métiers**, source de difficultés de recrutement et fidélisation des salariés.e.s,
- **Améliorer le parcours des pratiquant.e.s** de l'apprentissage de la natation au haut-niveau, en passant par la classe de mer, le nautisme scolaire et la pratique libre, ou l'offre en non-mixité pour des femmes ou enfants victimes de violence et/ou en situation de « réparation » (cancer du sein, souffrances psychiques),
- **Engager un plan massif de rénovation et modernisation** des centres nautiques et plus particulièrement des centres de classes de mer, pour réduire leur empreinte écologique (énergie, eau, biodiversité, supports nautiques) et accueillir les salarié.e.s et les usager.e.s dans des meilleures conditions, garantissant la mixité des équipements. A noter également le risque que comportent ces structures bâties situées pour la grande majorité près de l'eau, face à la montée des eaux.
- **Améliorer l'équivalence des diplômes** entre les métiers d'enseignement des pratiques nautiques et certains autres métiers maritimes comme le transport des passagers sur des bateaux à usage commercial.

Quelques exemples de ce que la Région mène déjà :

- la Région soutient le fonctionnement de l'association Nautisme en Bretagne (cf. Convention pluriannuelle en Annexe 4) et par ce biais (entre autres) : l'élaboration d'un référentiel « classe de mer lycéenne », l'émergence de nouvelles offres de « Randos et balades nautiques© », des analyses du modèle économique d'un centre nautique avant chaque subventionnement régional, animation d'une marque employeur « centre nautique breton », évolution de l'outil d'analyse de modèle économique d'un centre nautique.
- la Région a soutenu depuis 2019 la rénovation des centres nautiques et la modernisation des supports nautiques à hauteur de 3 millions d'euros (aide directe aux centres nautiques, devenue l'aide « projet nautique intégré »). Cette aide prendra fin en 2024 pour intégrer le « fil de l'eau » des dispositifs régionaux en matière de développement des Destinations touristiques.
- La Région finance également le fonctionnement de l'association Tourisme Bretagne, anciennement Comité Régional du Tourisme de Bretagne, qui a un rôle (défini par la loi) de promotion de la Bretagne. L'offre nautique constitue un argument de choix de promotion de la Bretagne.
- La Région soutient le départ en classe de mer des groupes constitués, via l'aide Pass Classe de Mer, à hauteur de 30 euros/jour/enfant. Ce montant peut être doublé dans le cas d'un public défavorisé (Quartier Prioritaire de la Ville, en situation de handicap, Aide Sociale à l'Enfance etc.). Le Pass Classe de mer a permis en 2022 à 6 804 enfants de pratiquer la mer durant un séjour, soit 20 % des effectifs de jeunes Breton·ne·s partant chaque année en classe de mer.
- La Région finance 70 parcours de formation par an dans le secteur des activités nautiques (BPJEPS voile croisière et multi-supports, kayak et char à voile, Certificat de qualification professionnelle Initiateur Voile, kayak).

Le sous-secteur de l'évènementiel nautique

Constats

Les compétitions nautiques donnant lieu à un titre de champion.ne comme le Championnat européen de J80 de 2022 à Saint- Cast (22) ou la Junior Pro de 2023 de la Torche (29) ; les fêtes maritimes (Brest, Douarnenez, Golfe du Morbihan) ; les différentes régates et compétitions nautiques de toute nature organisées par les clubs, les salons nautiques (Mille Sabords au Crouesty) ou encore, les différentes courses au large (Route du Rhum, étapes du circuit Figaro, courses trans-atlantiques, Défi Azimut etc.) les événements nautiques remplissent le calendrier de plus de 1000 offres ouvertes au « grand public » chaque

année. Leur rayonnement qui va au-delà des frontières de la Bretagne, comme ci-contre les Fêtes maritimes de Brest 2016.

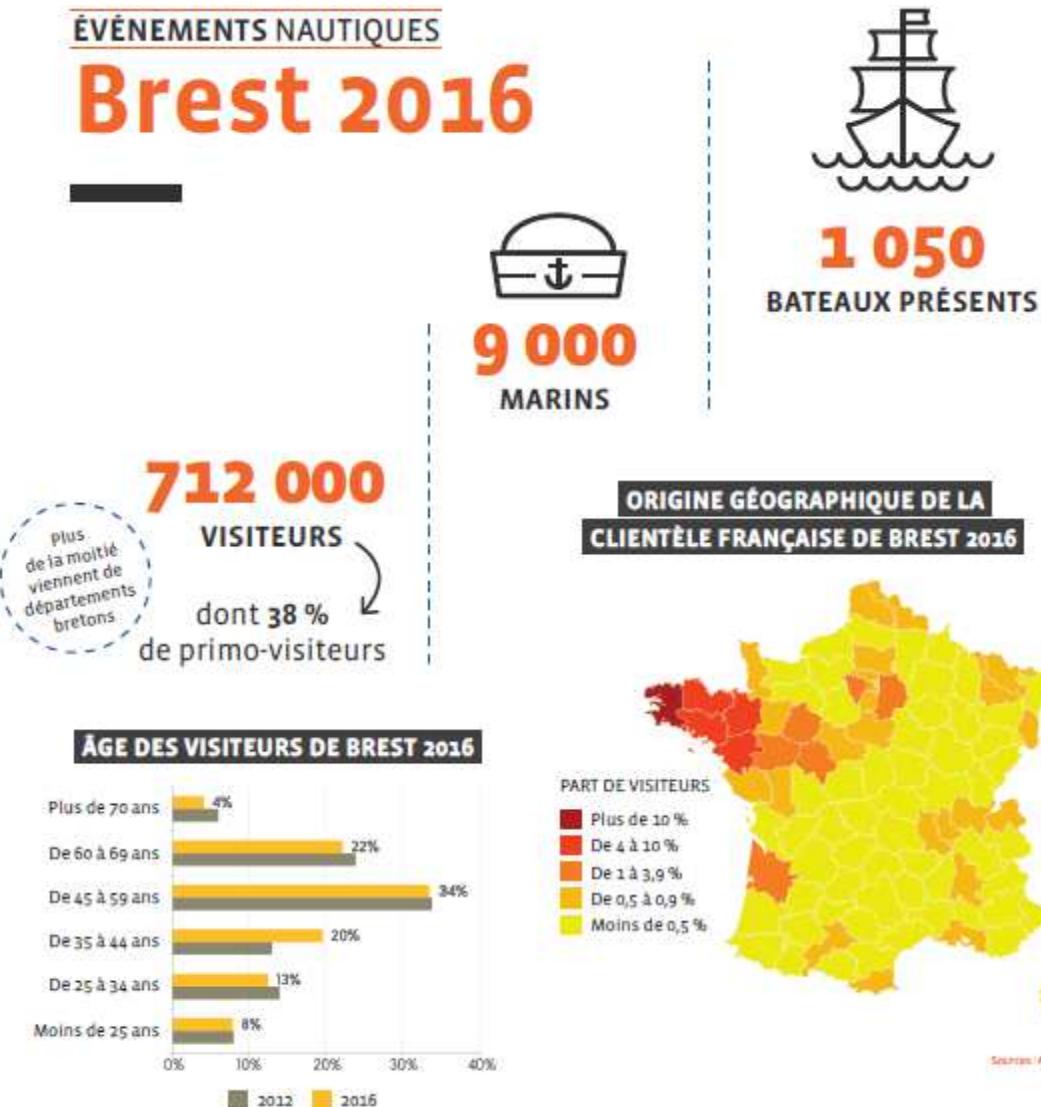


FIGURE 5 : chiffres clés de Brest 2016 (source : Etude sur les retombées économiques du nautisme, BDI, 2016)

Le secteur de la course au large constitue à lui seul une sous-filière technologique avec plus de 160 entreprises sur un axe allant de Vannes à la Cornouaille (la Bretagne Sailing Valley©) et des courses renommées comme la Route du Rhum, la Transat, le Défi Azimut, la Solitaire du Figaro et des étapes de nombreuses courses dont le Tour de France à la voile. Cette sous-filière est régie par des règles particulières spécifiques à chaque association de classe de bateau et les sociétés organisatrices de course, et dans une moindre mesure, par les constructeurs de bateaux, les skippeurs.euses et les collectivités qui accueillent les courses.

Enjeux du sous-secteur de l'événementiel nautique :

- **Quantifier la plus-value pour les habitant.e.s** de la Bretagne des grands projets de développement et d'événementiel nautique.
- **Accompagner le secteur dans sa « bascule durable ».**
- **Rechercher une répartition territoriale optimale** des événements entre le sud et le nord de la Bretagne, du moins pour les évènements soutenus financièrement par la Région Bretagne.

- **Mieux « maîtriser »** (en lien avec les valeurs de la Région et ses ambitions en matière de sensibilisation maritime du plus grand nombre, de communication publique sans stéréotype de sexe) ces événements lorsqu'ils sont accompagnés par la Région et qui plus est lorsqu'ils se déroulent dans les ports régionaux.
- **Avoir une animation coordonnée des organisateurs des courses, associations de classe et priorités du territoire qui les accueillent** (partage des enjeux, respect d'une même charte de l'évènement nautique en Bretagne).

Quelques exemples de ce que la Région fait déjà :

-la Région soutient le fonctionnement de l'association Bretagne Développement Innovation dont l'un des grands projets stratégiques est la voile de compétition. Ainsi, la programme d'actions Eurolarge fonctionne comme un cluster pour les 160 entreprises de la voile de compétition qui sont conseillées, mises en réseau, se voient proposées des journées techniques et des conférences sur des sujets d'actualité. BDI pilote également un programme de recherche appelé Eco-Sailing Design et une filière de propulsion par la voile, émergente en Bretagne.

Au-delà de ce soutien à BDI et à la filière voile de compétition, la Région attribue chaque année, en moyenne :

- pour les Fêtes maritimes, des soutiens compris entre 100 k€ et 160 k€ selon les programmes annuels,
- pour les courses au large entre 42 k€ et 1 040 k€ d'aides régionales,
- pour les compétitions sportives, un appui régional de l'ordre de 80 k€,
- pour les salons nautiques et maritimes, entre 8,5 k€ et 70 k€.
- pour d'autres événements plus ponctuels comme des festivals maritimes, des soutiens de l'ordre de 29 k€ /an.

La Région met également ses ports (plan d'eau, bords à quai, infrastructures) à disposition pour l'organisation de ces événements nautiques, comme à Lorient (Défi azimut), à Brest (Fêtes maritimes) ou Saint-Malo (Route du Rhum).

Enjeux transversaux d'une filière atomisée

Les documents stratégiques mentionnés ci-avant, ainsi que les enjeux par sous-secteur évoqués précédemment rendent complexe l'exercice d'une synthèse des enjeux. La filière est atomisée car composée d'un ensemble d'acteurs (plus de 2000) de petite taille (85% des entreprises de l'industrie nautique bretonne sont des TPE) avec des statuts fragiles (49% des prestataires d'activités nautiques sont sous statut associatif) et hétérogènes (pour les ports de plaisance, la gestion prend de multiples formes). Cette atomisation rend difficile la modélisation d'une stratégie de filière car les cibles sont très différentes.

Cependant, si l'on se place du point de vue de l'usager, l'approche intégrée du continuum *découverte de la pratique nautique -> formation -> emploi -> consommation de loisirs nautiques (plaisance, évènementiel)* permet de construire des passerelles, penser des économies d'échelles, de favoriser des poursuites de carrière et de développer des expériences pour les usagers de tout type, à différentes phases de leurs vies. Il y a dans cette filière des écosystèmes d'acteurs avec des interactions multiples qui peuvent être améliorées au bénéfice de l'usager-ère final-e.

C'est pourquoi la plus-value recherchée par cette feuille de route, au-delà de rappeler les actions sectorielles que la Région peut continuer ou améliorer, se situe :

- dans l'explicitation d'un **positionnement commun**,
- dans la **méthode de pilotage** et de surtout de coordination des 11 politiques publiques afférentes afin de gommer les incompatibilités éventuelles entre stratégies, dispositifs, critères,
- dans le **rapprochement** des attentes et conceptions afférentes,

- dans la construction des **ponts opérationnels** entre les pans de la filière,
- dans le déploiement **d'actions transversales** : là, où les liens, la complémentarité et les interdépendances des sous-secteurs sont favorisées de façon concomitante pour au moins deux des quatre sous-secteurs ou eux des six enjeux communs à ces quatre sous-secteurs.

Comme indiqué plus haut, la filière nautique est certes atomisée, les profils des acteurs socio-économiques hétérogènes, mais des enjeux communs les traversent et gagneraient à être travaillés de façon coordonnée :

Enjeu 1 : la formation et l'orientation des salarié.e.s actuel.le.s et futur.e.s

Enjeu 2 : le nautisme éducatif, social et solidaire

Enjeu 3 : les infrastructures et les services apportés aux usagers

Enjeu 4 : l'exemplarité des employeurs nautiques

Enjeu 5 : la communication et le rayonnement

Enjeu 6 : la prospective et l'animation de la filière

Orientations stratégiques pour la période 2024-2030 en faveur de la filière nautique

La filière nautique reste une filière économique stratégique « en devenir » pour la Bretagne.

Ses impacts sur l'économie maritime et fluviale de la Bretagne sont multiples. Elle possède une valeur symbolique forte pour les bretons et les bretonnes qui la considèrent partie intégrante de leur identité.

Elle constitue donc « un sujet » à fort potentiel de développement et d'impact sur les autres domaines de son développement socio-économique, à l'aube des transitions, prioritaires pour la collectivité.

Ainsi, la Région souhaite faire de la filière nautique une filière mieux coordonnée pour un impact écologique et social plus fort.

- **Mieux coordonnée** car c'est par un lien concret, des partenariats, des projets communs, entre ses différents sous-secteurs que sa résilience / son développement peuvent être améliorés et sa dépendance des facteurs externes réduite. Adapter davantage l'offre de formation aux besoins des entreprises, étendre le périmètre d'activité des centres nautiques auprès des associations de plaisanciers (coaching, navigation en flottille, évènements) sont juste quelques exemples concrets de projets concrets qui pourraient rapprocher les écosystèmes d'acteurs.
- **À impact écologique amélioré** car même si elle ne constitue pas la première source directe de gaz à effet de serre ou de dégradation de la qualité ou la quantité d'eau en Bretagne elle y contribue néanmoins et doit réduire son empreinte ; elle possède en outre en la matière une dimension symbolique et un potentiel d'entrainement important.
- **À impact social plus fort** car l'histoire, la culture, l'héritage de la Bretagne prouvent que la mer a été une solution pour sortir à maintes reprises de l'isolement, de la pauvreté. Elle est synonyme d'ouverture, d'aventure, de développement et de cohésion sociale. Elle est de plus en plus reconnue pour ses vertus en matière de santé physique et psychique. A l'instar de l'école de voiles des Glénan, bâtie en Bretagne sur l'archipel des Glénan pour offrir une perspective aux personnes ayant traversé les traumas de la 2^{nde} guerre mondiale, de nombreux projets de voile sociale permettent à des personnes de retrouver un sens, une formation, un emploi dans la navigation, dans la construction des bateaux, dans la préparation à terre des expéditions. Ce potentiel régénératrice de la voile, de l'activité nautique, de la construction des bateaux peut être amélioré aujourd'hui par des orientations stratégiques qui favorisent ce type de projets.

Des dizaines / centaines d'actions, de dispositifs menés dans le cadre des 11 politiques publiques rappelées ci-avant sont à l'œuvre et ont pour ambition de continuer à agir au quotidien pour le secteur. Ainsi, elles ne sont pas toutes listées dans la feuille de route. En effet, seules les approches transversales font l'objet de ce document.

Précisions importantes sur le tableau – « Plan stratégique des projets 2024-2030 »

Le tableau suivant présente ainsi les 6 orientations transversales sur lesquels la Région Bretagne entend concentrer prioritairement ses moyens et ressources avec une approche coordonnée. Ils ont été définis au regard des stratégies internationales, nationales, régionales rappelées mais aussi au regard des compétences « socle » de la Région Bretagne. La présentation porte sur la période 2024-2030 et se dote d'une orientation stratégique pour chaque enjeu. Pour atteindre cette orientation, des projets pluriannuels doivent être continués ou mis en place, ayant chacun des objectifs quantitatifs précis. Cette façon de présenter ce qui sera fait n'est en aucun cas un nouveau « silotage » des actions mais bien un séquençage opérationnel.

Les orientations stratégiques en matière de filière nautique sont les suivantes :

- 1 : la formation et l'orientation → **Développer l'accès aux formations et aux métiers de la filière nautique**
- 2 : le nautisme éducatif, social et solidaire → **Augmenter la part des breton.ne.s qui pratiquent une activité nautique dans un cadre socio-éducatif**
- 3 : les infrastructures et les services apportés aux usagers → **Réduire l'empreinte écologique des pratiques et infrastructures nautiques tout en augmentant l'expérience des usagers**
- : l'exemplarité des employeurs nautiques → **Faire des employeurs et des organismes de formation des structures à forte valeur sociétale et environnementale**
- : la communication et le rayonnement → **Rendre visible l'action de la Région Bretagne et contribuer à la notoriété du nautisme breton**
- : la prospective et l'animation de la filière → **Coordonner les acteurs pour éviter les doublons et susciter des actions transversales**

Dans chacune de ces 6 orientations et afin d'être cohérent avec le positionnement choisi, une vigilance accrue doit être apportée à la traduction de **3 politiques transversales de la Région Bretagne** : l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la politique en faveur de la jeunesse et le plan de lutte contre la misère et la précarité.

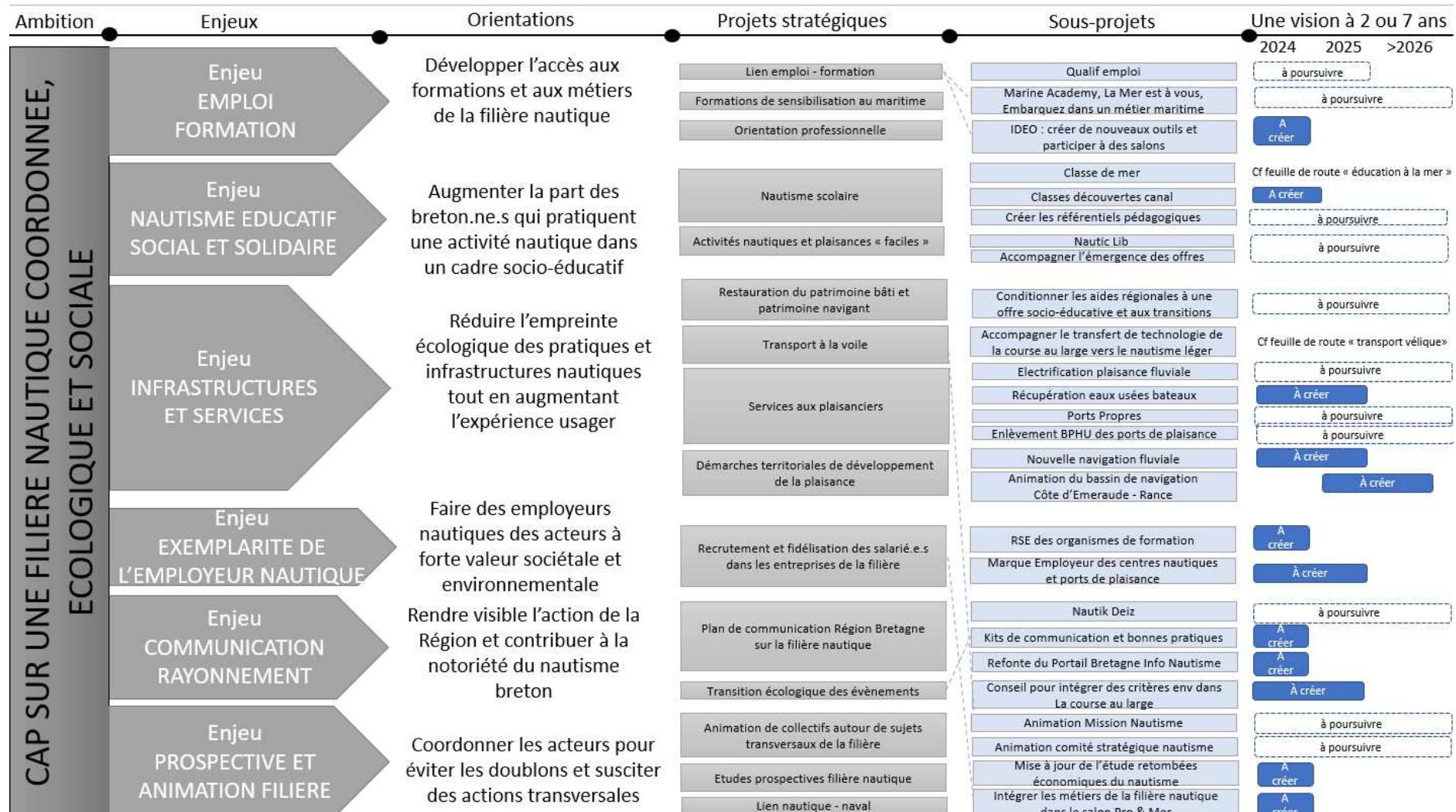
Il va de soi que dans une ambition visant une filière mieux coordonnée, pour un impact écologique et social plus fort, les projets à connotation majoritairement sociale doivent être aussi à faible empreinte écologique. Cette approche intégrée s'appliquera à tous les autres enjeux. A noter également que les projets indiqués ne seront pas tous sous pilotage Région Bretagne.

Il convient de rappeler que des projets transversaux sont déjà engagés par la Région Bretagne en faveur de la filière, comme par exemple la réalisation du [Focus Nautisme](#) dans le cadre du soutien à l'orientation professionnelle ou la communication autour de la politique nautique régionale lors de la Rencontre régionale du nautisme – Nautik Deiz. D'autres projets sont à imaginer, à expérimenter, comme par exemple la participation à des salons pour promouvoir les formations nautiques ou le développement de séjours avec hébergement pour les scolaires autour du patrimoine des Canaux - classes découverte canal.

Légende des projets évoqués dans le plan stratégique ci-dessous :

- A poursuivre : ce que la Région (ou ses partenaires) fait déjà et entend poursuivre ou renforcer.
- A créer : ce que la Région (ou ses partenaires) pourrait mettre en œuvre ou créer.

Plan stratégique des projets 2024-2030



Nota bene : certains sous-projets, bien qu'associés à un projet stratégique en particulier, contribuent également à d'autres orientations stratégiques. Ce lien est figuré dans le tableau par un trait pointillé.

Une autre façon de présenter ces projets stratégiques pour la période 2024-2030 peut se faire en lien avec des objectifs de référence (point de départ) et des objectifs d'arrivée (point d'arrivée en 2030). Pour des questions de lisibilité, il a été fait le choix de faire figurer dans ce même tableau la contribution des différents projets stratégiques aux 3 politiques transversales : égalité femmes/hommes, jeunesse et lutte contre la précarité.

Plan stratégique des projets 2024-2030				
Enjeu no.	Données de référence	Objectif 2030	Projets 2023-2030	Politique transversale favorisée
1	Données non existantes	Les 4 sous-secteurs de la filière nautique ont identifié leurs besoins en termes de compétences	Lien emploi-formation : identifier les besoins des entreprises de la filière nautique et adapter les formations sur lesquelles la Région a un levier	+++Egalité f/h ++Jeunesse
	Données non existantes	Pas d'objectif affiché sur les actions territoriales	Formations de sensibilisation au maritime : soutenir et coordonner les actions de formation de découverte des métiers maritimes sur l'ensemble de la Bretagne (BiMer, Marine Academy, La Mer est à vous..)	+++Jeunesse ++Egalité f/h
	1 salon	2 salons nautiques par an qui valorisent les métiers nautiques de la Bretagne	Orientation professionnelle : tout projet permettant de faciliter l'accès aux stages de découverte et d'immersion dans la filière et la prise en compte de l'égalité f/h.	+++Jeunesse ++ Egalité f/h ++Plan misère et précarité
2	26% en 2019	Minimum 50% des scolaires bretons de la maternelle au lycée auront pratiqué une activité nautique ; 2 nouveaux lieux en centre-Bretagne sur le canal de Nantes à Brest et le Blavet peuvent accueillir des scolaires	Nautisme scolaire : moderniser l'offre de classe de mer, créer l'offre de classe canal en s'appuyant sur les maisons éclusières, adapter les référentiels pédagogiques	+++Jeunesse ++Plan misère et précarité
	3 publics majoritaires en 2023 : scolaires, pratiquants loisir, sportifs	Elargir le panel des publics nautiques par les publics éloignés des pratiques nautiques.	Activités nautiques et plaisance faciles : accompagner les professionnel.le.s dans l'émergence de supports, d'offres et de services accessibles à tous et toutes, sur le littoral comme sur le fluvial.	+++Egalité f/h ++Plan misère et précarité
3	4 centres nautiques en 2022	6 centres nautiques/an dont au moins 1 fluvial 2 capitaineries de port de plaisance	Restauration du patrimoine bâti et patrimoine navigant : aider exclusivement la rénovation et le renouvellement du patrimoine bâti ou navigant des acteurs qui ont une offre socio-éducative	+++Egalité f/h ++Jeunesse

3	1 entreprise en 2023	3 entreprises qui effectuent du transport à la voile de passagers 80 entreprises issues du nautisme ayant développé une activité industrielle dans la filière transport par le vent	Transport à la voile : favoriser le développement de l'activité industrielle de transport par le vent par les acteurs du nautisme	-
	-0% motorisation électrique en 2022 -5 ports fluviaux équipés de bornes de récupération des eaux usées - 90 bateaux ont été enlevés depuis 2019 sur les canaux - 20 ports certifiés Ports Propres en 2023	-Location professionnelle : 100 % motorisation hybride ou électrique et pour la plaisance amateur : 15 % de la flotte équipée de motorisation hybride ou électrique - eaux usées : tous les ports fluviaux équipés - BPHU : 25 épaves - Ports propres : 60 ports certifiés	Services aux plaisanciers du fluvial et du maritime : l'électrification de la plaisance fluviale, récupération des eaux usées, récupération des bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU), actions d'amélioration dérivées de la certification Ports Propres, recycleries nautiques.	-
	-0 ports mutualisent leurs services et usages sur un même bassin de plaisance -1 bateau de navigation fluvial à motorisation électrique au stade prototype en 2023	5 ports impliqués dans la démarche de mutualisation	Démarches territoriales de développement de la plaisance : Côté d'Emeraude - Rance : accompagner la mutualisation des services et usages sur un bassin de navigation expérimental, développer une offre de navigation accessible, écologique et multimodale sur le fluvial.	-
4	Données non existantes	30% des entreprises ou organismes de formation de chaque sous-secteur a mis en place une démarche de type RSE	Recrutement et fidélisation des salariés : soutenir les démarches des structures concernant leur responsabilité sociétale et environnementale (ou équivalent) pour des emplois de qualité, favorisant l'égalité entre les f/h.	+++ Egalité f/h ++ Jeunesse + Plan misère et précarité
5	Absence de plan de communication	1 outil de communication min. par cible	Plan de communication : mettre en place une stratégie de communication sur la politique nautique de la Région Bretagne à destination des collectivités, entreprises, habitant.e.s	+++ Egalité f/h ++ Jeunesse + Plan misère et précarité
	Absence de référentiel régional	50% des évènements aidés par la Région Bretagne se fixent des objectifs de	Transition des courses au large : conseiller les parties prenantes de la	+++ Egalité f/h

		transition écologique et sociale	course au large sur les critères de transitions écologique et sociale, introduire des modules sur les transitions écologiques et sociales dans la formation des skippeurs de Port la Forêt, accompagner la transition écologique des entreprises par l'éco-conception et la circularité.	
6	1 réunion par an	1 réunion par an par type de groupe de travail	Animation des collectifs autour des sujets transversaux de la filière	-
	1 étude tous les 2 ans	2 études prospectives	Etudes prospectives de la filière (études filière, enquêtes, freins à l'égalité f/h dans la filière etc.)	+++ Egalité f/h
	0 projets inter-filières	2 projets	Lien entre les filières nautiques et navales : lancer des projets sur le lien naval – nautique : intégration du salon Pro & Mer, métiers, transport à la voile etc.	+++ Egalité f/h ++Jeunesse

Annexe 1 : projet 2022-2024 de l'association des Ports de Plaisance de Bretagne (extrait de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Bretagne)

Projet : informer, accompagner, représenter et promouvoir les ports de plaisance comme partenaire du développement économique du littoral, quels que soient la taille, la structure et le mode de gestion du port dans l'esprit de l'ambition renouvelée de la Région Bretagne pour le nautisme et de sa démarche collective afférente visée en Préambule.

Objectif général : contribuer à la transition environnementale et sociale de la filière nautique bretonne par l'accompagnement des gestionnaires des ports de plaisance (prioritaire), des actions d'observation et de promotion de la plaisance (secondaire).

Plan d'actions global de l'association Des Ports de Plaisance de Bretagne sur la période 2022 à 2024 :

Volets	Bénéficiaires des actions	Résultats (objectifs stratégiques)
Observatoire du secteur et études ad-hoc	Les gestionnaires des ports de plaisance Les décideurs qui co-financent les ports de plaisance	Les gestionnaires des ports de plaisance et les décideurs ont une vision claire de la consommation des services dans les ports et adaptent leurs offres Les décideurs peuvent orienter plus facilement leurs choix. Les gestionnaires et les décideurs ont une définition commune du port de plaisance/aire de mouillage L'égalité f/h est améliorée dans les métiers des ports de plaisance
Accompagnement des gestionnaires des ports de plaisance	Les gestionnaires des ports de plaisance Les usagers du port	Les gestionnaires des ports de plaisance et les décideurs ont une vision claire de la consommation des services dans les ports et adaptent leurs offres Les décideurs peuvent orienter plus facilement leurs choix. Les gestionnaires et les décideurs ont une définition commune du port de plaisance/aire de mouillage L'égalité f/h est améliorée dans les métiers des ports de plaisance
Promotion de la plaisance auprès du grand public	Les usagers actuels et futurs du port	L'activité d'un port de plaisance et la navigation de plaisance en général sont mieux comprises.
Animation du réseau des ports de plaisance	Les gestionnaires des ports de plaisance	Les gestionnaires des ports de plaisance voient leur bilan financier amélioré. Les gestionnaires des ports de plaisance voient leurs contraintes allégées.

Annexe 2 : projet 2022-2024 de l'association Nautisme en Bretagne (extrait de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Bretagne)

Projet : innover, consolider, observer, analyser et influencer pour accentuer le développement des activités nautiques en Bretagne.

Objectif général : contribuer à la démocratisation des activités nautiques en Bretagne par l'accompagnement des prestataires nautiques et des collectivités (prioritaire), des actions d'observation et promotion des activités nautiques (secondaire).

Plan d'actions global de l'association Nautisme en Bretagne sur la période 2022 à 2024 :

Volets	Bénéficiaires des actions	Résultats (objectifs stratégiques)
Observatoire du secteur et études ad-hoc	Région Bretagne, autres collectivités et organismes Prestataires nautiques Enseignants	<ul style="list-style-type: none"> EMPLOI-FORMATION Les principaux acteurs concernés ont une vision claire des chiffres clés pour orienter leur décision CLASSE DE MER & CENTRES NAUTIQUES AVEC HEBERGEMENT L'effort d'investissement pour rénover les bâtiments de classes de mer est connu pour chaque structure et porté à connaissance des financeurs potentiels. NAUTISME SCOLAIRE, DEMARCHE QUALITE TOTALE L'étude éclaire la décision sur les pratiques du nautisme par les scolaires de la tranche d'âge visée. Elle dresse un constat et fournit des préconisations d'action CLASSE DE MER & CENTRES NAUTIQUES AVEC HEBERGEMENT Les enseignants saisissent mieux les façons d'utiliser la classe de mer pour atteindre leurs objectifs pédagogiques. NAUTIC LAB De nouvelles offres labélisées Balades et randos nautiques émergent et les freins au maintien des offres existantes sont réduits
Accompagnement des prestataires nautiques	Prestataires nautiques	<ul style="list-style-type: none"> CONSEIL INDIVIDUALISE Les prestataires nautiques accompagnés bénéficient de pistes d'actions validées par Nautisme en Bretagne étayées par une analyse économique.
Promotion des activités nautiques auprès du grand-public	Promo-pratiquants nautiques	L'activité nautique est davantage plébiscitée par les primo-pratiquants bretons.

Animation des réseaux (prestataires nautiques, consultants nautiques)	Chargé.e.s de mission nautisme et élu.e.s délégué.e.s au nautisme Prestataires nautiques Offices de tourisme de Bretagne Prestataires nautiques de l'intérieur, consultants nautiques de l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • NAUTIC LAB De nouvelles offres nautiques, nouveaux formats émergent grâce aux conférences et ateliers mis en place. • NAUTISME ET TERRITOIRE L'étude éclaire les nouvelles pistes de développement. De nouveaux Espaces Mer émergent ou des actions de maintien de ceux déjà en place sont engagées
--	---	---

Annexe 3 : articulation de la Feuille de route régionale avec les autres documents ou approches stratégiques relatifs au nautisme.

Cette annexe liste des documents et textes aux niveaux d'opposabilité très différents et vise à souligner la cohérence recherchée entre l'approche régionale et l'écosystème « normatif » du secteur.

A l'échelle internationale et européenne

- **Transition vers un développement durable** : il n'existe pas de stratégie maritime internationale mais l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030. Trois buts essentiels sont poursuivis : lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices ; faire face au défi climatique ; mettre fin à l'extrême pauvreté et ce sont notamment les objectifs 3 (santé et bien-être), 6 (gestion durable de l'eau pour tous), 9 (infrastructures résilientes et innovation), 13 (lutte contre le changement climatique) et 14 (vie aquatique marine) qui peuvent être visés dans la future feuille de route nautisme.
- **La politique maritime intégrée de l'Union Européenne** → trois domaines en lien avec le nautisme sont identifiés par cette politique : la planification spatiale maritime et la gestion intégrée des zones côtières, la connaissance marine, la surveillance maritime intégrée. La planification spatiale maritime implique de travailler davantage sur la compatibilité des activités halieutiques, touristiques, de transport d'un même bassin nautique et la feuille de route prévoit d'animer des collectifs autour de ce type de sujets transversaux ; la connaissance marine peut être couplée avec des courses au large qui prendraient en compte cette nécessité et le présent document prévoit justement de revoir les critères de déploiement de ces courses sur la Bretagne, surtout dans le cadre d'un soutien régional.
- **La stratégie maritime atlantique de l'Union Européenne** → bâtie sur le nécessaire travail des régions atlantiques autour d'enjeux maritimes communs (préservation des ressources naturelles et des fonds marins, réduction de l'empreinte carbone, réponse aux menaces et aux urgences), elle peut permettre de relier le nautisme breton aux deux premiers objectifs principalement.
- **La stratégie 2022-2025 des professionnels de la filière nautique (association European Boating Industry⁸)** → compétitivité, maintien de l'Europe à l'avant-garde de la production, des services et du tourisme nautique, favoriser le « Made in Europe », la durabilité et la digitalisation sont les maîtres mots de cette fédération des fédérations nautiques. A travers cela, la Région Bretagne peut trouver un écho à ses efforts de relocalisation des productions du secteur industriel nautique et son soutien à la digitalisation de la partie servicielle du nautisme.

A l'échelle nationale

- **La stratégie nationale pour la mer et le littoral 2017-2023** → mettant l'accent sur des emplois maritimes (plus nombreux que le secteur bancaire ou le secteur automobile français), la politique maritime de la France fixe 4 objectifs (la transition écologique pour la mer et le littoral, le développement de l'économie bleue durable, le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif, le rayonnement de la France). Face à cette vision nationale du

⁸ European Boating Industry est une association qui regroupe au niveau européen les fédérations nationales des industries nautiques. La Fédération des Industries Nautiques (France) est membre fondateur de cette association internationale.

maritime, la Région Bretagne se positionne en faveur de la transition écologique de la filière nautique et du rayonnement de cette filière dans d'autres domaines (tourisme, naval et aéronautique).

- **Le rapport « Le nautisme de demain »** réalisé en 2021 par la FIN à la demande du Ministère de la Mer, pour une vision stratégique à 2030 → ce rapport expose une vision systémique du nautisme dont est inspirée cette feuille de route régionale. Sept orientations sont présentées : la transition écologique de la filière, l'innovation, la formation, l'emploi et les qualifications, la simplification de la vie des professionnels du nautisme, la modernisation de l'offre touristique nautique, le renforcement de la sécurité de la pratique et enfin, les outre-mer. La Région Bretagne entend, grâce à la poursuite de projets concrets, déjà engagés pour la plupart d'entre eux, s'inscrire dans chacune de ces orientations : collecte des navires hors d'usage, l'analyse du cycle de vie des bateaux de course au large (projet Eco sailing Design), soutien à la détermination de procédés de fabrication moins émetteurs de GES, équipement des ports fluviaux en bornes électriques, projet « ports propres », action en faveur de l'attractivité des métiers de la filière nautique (par le biais du service public d'orientation et de la plateforme IDEO, du soutien au Campus des Industries Navales, du Brevet d'Initiation à la Mer, de l'encouragement aux initiatives d'égalité femmes/hommes), ou encore facilite l'installation pour les entreprises nautiques sur le domaine public maritime géré par la Région Bretagne dans ses ports, digitalisation de l'offre touristique nautique...
- **Le document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest** (Bretagne et Pays de la Loire) → le plan d'actions de ce document 2022-2027 comprend 114 actions nouvelles pour répondre aux objectifs stratégiques et porte une vision intégrée des enjeux socio-économiques et environnementaux, en lien avec la vision à 2030 définie par les acteurs de la façade. Il se structure autour de 5 items : identité maritime, économie bleue, patrimoine naturel, aménagement et résilience, recherche-innovation et rayonnement tous aisément compatibles et cohérents avec la vision régionale. Ce document essentiel pour l'organisation des activités en mer comporte des mesures spécifiques liées aux sports nautiques, confiées en pilotage à la DRAJES Bretagne.

A l'échelle régionale

- **La politique mer et littoral de la Région Bretagne 2024-2028** → stratégie transversale, elle concrétise le volet maritime de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et reprend le volet maritime du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'ambition politique de la Région est ainsi que la Bretagne maritime rayonne en Europe et à l'international, qu'elle soit forte d'une économie créatrice d'emplois, d'une identité maritime partagée par l'ensemble des Breton·ne·s, et dont le développement se fait en préservant la qualité et le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers. La feuille de route nautisme, au service de cette stratégie, vise à décliner opérationnellement notamment les ambitions relatives au fait d' « impulser une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrices d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne ». Cette déclinaison pourra se faire de façon concrète par une mise en visibilité des actions de la Région et des acteurs en faveur de la filière (plan de communication institutionnel, Nautik Deiz...), ce qui contribuera au rayonnement de la Bretagne maritime. Mettre la filière nautique au service de la transition écologique suppose que l'accompagnement à la transition et à la diversification se concrétise par des projets stratégiques, au croisement des enjeux : Nautic Lib, Nouvelle Navigation Fluviale ou transport à la voile des passagers. Tendre vers des emplois de qualité suppose de renforcer les actions concernant l'attractivité des formations et des métiers (grâce à IDEO, aux formations de sensibilisation au monde maritime, à l'ajustement des formations aux besoins, aux actions pro-actives en matière de féminisation) mais aussi par un soutien plus attentif à la définition d'une véritable « marque employeur nautique ». Enfin, partager cette identité maritime, nautique nécessite une mission de veille et de prospective avec des études à

l'échelle de la filière nautique et l'animation d'outils mis à disposition des professionnel.le.s (portail Bretagne Info Nautisme, étude des retombées économiques du nautisme, carnet de bonnes pratiques, état des lieux et panoramas sexués, boîte à outils et mise à disposition de ressources régionales Egalité femmes/hommes etc.).

- **La stratégie portuaire 2023-2033** → la Région souhaite faire de ses ports des leviers d'accélération au service de la Bretagne et des transitions ; au-travers de quatre axes stratégiques, qu'elle entend déployer sur les 10 ans à venir. Au-travers du premier axe, « un port, plusieurs quais », elle entend favoriser les coopérations et complémentarités entre ports et favoriser le renouvellement des gouvernances en y intégrant davantage les collectivités locales, l'Etat et les acteurs économiques. Le second axe vise, lui, à encourager le positionnement du port comme outil au service de la transition énergétique, en organisant les conditions de développement des activités liées à la décarbonation de la pêche, à la production d'énergies marines renouvelables ou aux modes de propulsion décarbonés. La Région souhaite également positionner ses ports en tant que facilitateurs et incitatifs des transitions des filières bretonnes au service du développement territorial et agira dans ce troisième axe sur les effets levier que peuvent porter les ports auprès des différentes filières ou activités qui s'y déplient. Dernier axe de la stratégie, celui consacré au « port exemplaire », qui a vocation orienter les places portuaires dans leurs actions en matière de développement durable, de conditions de travail, de limitation des externalités négatives. Ainsi, la feuille de route nautisme trouve-t-elle sa place en écho à chacun des quatre axes de la stratégie portuaire régionale, que ce soit sur la coopération entre ports sur les questions de plaisance, au-travers de la décarbonation de l'industrie nautique, du développement des activités nautiques dans les ports ou du développement des démarches type Ports propres.
- **La stratégie de développement durable des ports fluviaux de la Région Bretagne (en cours d'élaboration)** → les ports fluviaux sont les portes d'entrées et d'attractivité des canaux bretons. La volonté est d'inscrire d'une part ces ports dans la transition écologique et, d'autre part, de développer les services rendus à l'usager dans un cadre mutualisé, coopératif et d'interface terre / mer. La feuille de route nautisme ciblera des projets qui permettent de mutualiser les services par bassin de navigation (exemple : Côte d'Emeraude – Rance) et qui créent des produits et des services destinés à plusieurs usagers tels que Nautic Lib ou Nouvelle Navigation.
- **La stratégie Canaux 2030 (en cours d'élaboration)** → elle vise notamment à accompagner et encourager les nouvelles pratiques nautiques en essor (canoë, kayak, paddle...) tout en encourageant des nouvelles formes de navigation écologique et accessible. La feuille de route nautisme répondra à ces enjeux.
- **La Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (S.R.T.E.S)** → il est fait le constat que l'économie bretonne doit être plus compétitive pour être plus sociale et plus écologique, elle doit être plus sociale et écologique pour être plus compétitive. L'attractivité bretonne viendra aussi de sa différenciation et de son positionnement en pointe sur les transitions. Cette stratégie comporte 3 axes transversaux, 3 orientations et 28 chantiers pour décliner ces orientations. La filière nautique peut être un « laboratoire des transitions écologiques et sociales » en favorisant des actions exemplaires dans le champ de la formation et de l'orientation professionnelle (en lien avec le chantier 1 du SRTES : anticiper les métiers de demain en confortant l'analyse prospective emploi-compétences et en tenant compte des enjeux de l'égalité femmes/hommes), du développement économique (par exemple, le chantier 8 : accompagnement des mutations de l'industrie par des projets innovants comme Nautic Lib). Cette stratégie définit les trois priorités politiques majeures de la Région en matière de développement économique :
-Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonnes ;
-Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté ;

-Conforter la cohésion et l'inclusion sociales comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel.

A noter également que la S.R.T.E.S comprend également la **stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (S.R.E.S.S.)**, élaborée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (C.R.E.S.S.). La maritimité est l'un des champs prioritaires de cette stratégie et l'objectif est de développer entre autres des activités liées au nautisme, au tourisme, au transport... en lien avec la mer.

Dans ce sens, la feuille de route nautisme ciblera les projets à impact sur la cohésion et l'inclusion sociales : améliorer l'offre de classe de mer bretonne, modernisation des centres nautiques ayant une mission éducative, favoriser l'égalité professionnelle dans les démarches d'employeur nautique exemplaire, promouvoir l'accueil des jeunes femmes dans le secteur du nautisme, prévenir les discriminations et les violences dans le développement d'un nautisme facile etc.

- **Le schéma régional de l'aménagement et du développement durable des territoires (S.R.A.D.D.E.T) →** parmi les règles phares de ce document certaines concernent directement la filière nautique : le « zéro construction » dans les zones de continuité écologique, la prise en compte de la ressource en eau dans les projets d'aménagement, la lutte contre l'étalement urbain ou l'inscription dans les documents d'urbanisme d'une projection du niveau de la mer à horizon 2100. Pour être cohérente avec ce schéma, la feuille de route priorise les aides régionales aux centres nautiques comportant une rénovation respectueuse de l'environnement et limitant les extensions dans les zones de continuité écologique ou soumises à la submersion marine.
- **La stratégie régionale « ambition climat énergie » (2019), complété par un bordereau climat (2021) →** face aux enjeux climatiques, deux leviers sont possibles : **atténuer** le changement climatique, en agissant à la source pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage dans les milieux et **s'adapter**, en anticipant les impacts prévisibles sur les activités humaines et ainsi limiter le coût humain et économique et favoriser la résilience des milieux. La filière nautique n'est pas identifiée telle quelle dans le diagnostic énergie-climat car les premiers secteurs émetteurs de GES sont l'agriculture, le transport et le bâtiment⁹. Pour autant, la notion de transition écologique ET sociale, implique que les ruptures - pour qu'elles soient acceptées et acceptables – soient justes et partagées. Concrètement, la feuille de route nautisme a la capacité de contribuer activement à cet objectif : réduire la consommation d'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables, y compris hydrogène dans les bâtiments par des actions de rénovation et modernisation (entreprises nautiques, centres nautiques, capitaineries), contribuer à décarboner les différents types de flottes par le transfert de solutions techniques notamment de propulsion vélue ou électrique, le tout en sensibilisant au concept de transition écologique juste.
- **Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020-2025 →** axé sur le positionnement « Identité et Transitions », ce schéma clarifie l'organisation territorialisée de l'action touristique bretonne avec les 10 Destinations Touristiques et insiste sur les thématiques prioritaires pour les années à venir : les sites d'exception, les îles, les mobilités, l'itinérance douce terrestre, le patrimoine culturel, le nautisme et la mer, les canaux. La filière nautique y est mentionnée et vue comme un levier pour faire de la Bretagne la première destination nautique de France. **Une feuille de route thématique**, qui traite partiellement du sujet la feuille de route « activités nautiques et plaisance » posait déjà en 2018 (révision en 2020) le constat d'une transversalité importante du sujet nautique, qui ne peut être traité par le seul prisme de la politique touristique et des loisirs. Ainsi, la nouvelle feuille de route nautisme présente une vision systémique du nautisme et cible des projets combinant à la fois l'identité des lieux et les transitions, tels que Nautic Lib, Nouvelle Navigation, rénovation et modernisation des bâtiments à usage nautique (centres nautiques, entreprises, capitaineries).

⁹ Source : Diagnostic énergie climat de la Bretagne, ARTELYS, juin 2029 sur les données 2016, consultable [ici](#).

- **Le projet sportif territorial Bretagne 2023-2026** → comporte 3 axes : 1/les activités physiques et sportives, un outil de santé publique et d'intégration : une activité physique et sportive accessible à toutes et tous prenant en compte les enjeux d'accès au sport des jeunes, des personnes âgées et notamment des femmes, des individus en situation de handicap, en situation de précarité mais aussi le bien être des salariés et le sport en entreprise, 2/soutenir l'évolution du modèle sportif : développer la pratique sportive de demain dont la digitalisation, une gestion collective des équipements, les formations et métiers du sport ainsi que le bénévolat et 3/le sport comme vecteur de rayonnement et d'attractivité de la Bretagne destination sportive en terme de sport nature, d'activités nautiques, de grands événements, de détection de la haute-performance. Les trois axes résonnent parfaitement pour la filière nautique qui peut apporter sa contribution en matière d'accès pour toutes et tous, de démocratisation des activités nautiques faciles, de digitalisation des offres, de formation, et de transition des évènements nautiques (compétitions, fêtes maritimes, course au large).
- **Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (2020)** → pour répondre aux objectifs de « zéro enfouissement d'ici 2030 » et le « zéro déchets » d'ici 2040, une série d'actions sont préconisées et peuvent concerner directement la filière nautique. Parmi celles-ci : travailler sur les nouvelles tendances de consommation (location, partage), communiquer auprès des plaisanciers et des professionnels du nautisme, proposer des outils d'accompagnement à la bonne gestion des déchets issus des bateaux de plaisance et de sport aux gestionnaires des ports et aux chantiers navals, promouvoir l'écoconception des bateaux de plaisance etc. La feuille de route prévoit de reconduire certains projets allant dans ces mêmes directions : Eco sailing design et son transfert au nautisme léger, sensibilisation des acteurs –socioprofessionnel aux transitions écologiques et sociales de la filière, enlèvement des bateaux de plaisance en fin de vie etc.
- **La politique régionale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes** : la Région Bretagne a pris des engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis 2004. Ces engagements se sont concrétisés ces dernières années par le vote de la Feuille de route « la politique régionale d'égalité femmes-hommes en action » en 2018 et l'engagement du bureau de l'exécutif (bureau du 6 mars 2023) autour d'une « approche intégrée de l'égalité f/h, qui n'est pas optionnelle ». La Région affirme ainsi que l'approche intégrée de l'égalité f/h doit infuser dans toutes ses compétences, que son action doit être observée au prisme des inégalités afin de ne pas les accentuer, et en parallèle que son action peut être préventive ou proactive. En matière de filière nautique, comme la feuille de route balaie 11 politiques régionales, il va de soi qu'une attention particulière devra être portée à l'accès des femmes et des hommes aux formations soutenues par la Région, aux pratiques nautiques, aux aménagements et infrastructures financées ou aux stéréotypes d'image dans les communications sur le nautisme en Bretagne.
- **La politique régionale en faveur des jeunes** : cette politique se matérialise par le Plan de mobilisation pour les jeunes 2020-2025, qui met l'accent sur la nécessité d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'autonomie. Les principaux chantiers de la feuille de route nautisme qui répondent aux engagements pris par la Région sont liés à l'enjeu d'orientation et formation professionnelle. Mais par le développement des activités nautiques accessibles, sur le littoral comme à l'intérieur de la Bretagne, la feuille de route nautisme doit contribuer également au bien être et à la santé des jeunes.
- **Le plan régional de lutte contre la misère et la précarité** : dans ce document stratégique voté en session en avril 2023, la Région s'engage, à travers l'ensemble des politiques publiques dont elle a la compétence, à porter une attention toute particulière en direction des personnes en situation de précarité autour de leurs droits essentiels : se loger, se nourrir, prendre soin de sa santé, se déplacer, se former-travailler, favoriser l'accès à une vie sociale, culturelle et sportive et accéder à ses droits et au numérique. La feuille de route nautisme peut contribuer à cette politique transversale par les actions prévues sur le départ en vacances des scolaires (classes de mer, classes canal). La feuille de

route met en valeur le double levier (aide au départ – Pass classe de mer et aide à la rénovation des infrastructures) et elle va plus loin en conditionnant l'aide à la rénovation aux centres nautiques qui ont une offre socio-éducative.

- **Les études du CESER :** le CESER de Bretagne a consacré de nombreux travaux aux enjeux maritimes : « La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 » (2017), « Fondations et expressions de la culture maritime de Bretagne » (2022) et « Industries nautiques et navales en Bretagne – un nouveau souffle » (2023). L'ensemble de ces études met en exergue le potentiel important de la mer et des filières économiques qui s'y développent. Quelques arguments forts sont rappelées : l'appropriation citoyenne de la maritimité est un sujet majeur d'avenir, le nautisme s'adresse à de nombreuses cibles et étapes de la vie des breton.ne.s, la diffusion des valeurs de solidarité et coopération liées à la mer vont dans le sens du progrès social, la réindustrialisation de la Bretagne peut être aussi faite par la relocalisation des activités de construction de bateaux et supports nautiques. Plus globalement, les préconisations du CESER se focalisent sur la transformation de l'écosystème nautique breton en une réelle « filière » par une meilleure coordination entre ses sous-secteurs d'activités et par le travail avec les autres filières proches (navales notamment).